



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

61, rue Principale
Lot 4 719 800
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

Permettre le maintien tel que construit :

- Du bâtiment principal avec une marge latérale Nord à 0,53 mètre et une marge latérale Sud à 0,5 mètre au lieu de 1,5 mètre (droit acquis);
- Du bâtiment secondaire détaché avec une marge latérale Sud à 1,37 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- De la galerie du premier étage (incluant son toit) situé en cour avant et qui fait saillie à 2,02 mètres (toit) au lieu de 1,5 mètre (droit acquis);
- De la galerie du deuxième étage (incluant son toit) situé en cour avant qui fait saillie à 2,02 mètres (toit) au lieu de 1,5 mètre et de l'escalier permettant d'y accéder, situé en cour avant au lieu d'être en cour latérale ou arrière.

Le tout tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 9 décembre 2019 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 13 novembre 2019


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe